Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 059-215900887-20260601-2026BGD040-DE

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton d'Armentières

Commune de BOIS-GRENIER

= = = = = = = = = = = = =

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

du 1er juin 2026

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 19
de présents ou représentés : 18

Le premier juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bois-Grenier s'est assemblé en séance ordinaire à la mairie de Bois-Grenier, après convocation légale faite le vingt-sept du mois précédent, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Maire.

Etaient présents : M. DELEPAUL, M. BRAME, Mme CARON, M. CARLIER, Mme ELOIRE, Mme BRACKE, M. CARON, Mme CONTAY, M. DUPONTREUE, Mme JOURDAIN, M. LEDOUX, Mme MIELLET, Mme SLEMBROUCK, M. SPETEBROOT, M. SPRUYT et M. VANBRUGGHE.
Pouvoir : de M. ATSU-GLEGLEDZI à Mme CONTAY, de Mme LACONTE à Mme JOURDAIN
Absente excusée : Mme DELQUEUX

= = = = = = = = = = = = =

Règlement intérieur du Conseil Municipal

L'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil.

Il est proposé au Conseil municipal :
- D'ADOPTER le règlement intérieur joint en annexe.

Après explication, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Fait aux jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance

M. BRAME

Le Maire,

M. DELEPAUL

MAIRIE de BOIS-GRENIER (Nord)

2026BGD040
5.2

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 059-215900887-20260601-2026BGD040-DE

